

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE S.É./AQLPA**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-1

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 5, tableau 1.

Question: Les ventes de l'année de base 2004, établies au mois d'août 2004, sont elles normalisées pour la température ou correspondent-elles aux ventes réelle de 2004 jusqu'à un mois donné (juin 2004, peut-être) et une prévision à température normale par la suite?

Réponse:

Les ventes de l'année de base 2004 correspondent aux ventes publiées de janvier à juillet 2004 et aux ventes prévues à température normale pour les autres mois de 2004. Les ventes publiées de janvier à juillet 2004 ne sont pas normalisées pour la température.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-2

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 5, tableau 1.

Question: Quelle hypothèse est faite, dans les ventes au tarif L en 2004 et 2005, de la consommation de l'usine de Gaspesia?

Réponse:

Aucune relance du projet n'a été retenue dans la prévision pour les années 2004 et 2005.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-3

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 5, tableau 1.

Question: Explicitez votre hypothèse de reprise graduelle de la production de l'usine ABI en 2005? Quelles sont les ventes prévues par trimestre? Quelle est l'appel de puissance de l'usine ABI?

Réponse:

Voir la réponse à la question 3.1 de la Régie de l'énergie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-4

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 5, tableau 1.

Question: Par trimestre, quelles ventes sont dédiées à l'usine Alouette 2 en 2005?

Réponse:

La prévision tient compte d'informations provenant du client. Il s'agit d'informations de nature commerciale, jugées confidentielles par le client. Le Distributeur n'a pas obtenu l'accord de ce dernier pour transmettre ces informations.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-5

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 8, tableau 2.

Question: Quelle est le prix actuel, 14 octobre 2004 (ou à la date de votre réponse en octobre 2004, en spécifiant si tel est le cas), du baril du pétrole brut WTI en \$US par baril?

Réponse:

Le prix du baril de pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) au 19 octobre 2004 est de 53,29 \$US.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-6

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 8, tableau 2.

Question: Quelle est votre prévision par trimestre en 2005 du prix du pétrole brut WTI en \$US par baril?

Réponse:

Le tableau R-6 suivant présente la prévision par trimestre en 2005 du prix du pétrole brut WTI en \$US par baril.

Tableau R-6
PRÉVISION DU PRIX DU PÉTROLE BRUT WTI
POUR 2005

	Prix \$US/baril
1 ^{er} trimestre	37,47
2e trimestre	36,48
3e trimestre	35,76
4e trimestre	35,69

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-7

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, document 2, page 8, tableau 2.

Question: La prévision du revenu personnel disponible tient-elle compte de changements fiscaux?

Réponse:

Oui, le Distributeur tient compte des changements fiscaux dans la prévision du revenu personnel disponible. Cette dernière nécessite la réalisation d'une prévision sur les transferts du gouvernement vers les particuliers et des particuliers vers le gouvernement.

Le Distributeur effectue l'analyse des énoncés des gouvernements du Québec et du Canada lors des dépôts de leur budget pour mesurer les impacts des nouvelles mesures budgétaires et fiscales sur les particuliers. Ces informations sont alors utilisées pour prévoir le revenu personnel disponible au Québec.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-8

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-4, Doc. 1, p. 36, tableau.

Question: Comment envisagez-vous de tenir compte, dans vos indicateurs d'efficacité, des modifications à vos encadrements techniques de réseau (tel que par exemple : la révision des normes aériennes suite au verglas, les guides de charge des transformateurs et des câbles moyenne tension pour réduire les coûts et appliquer les normes environnementales), dont vous faites état à la référence.

Réponse:

Les modifications aux encadrements techniques ont généralement des effets positifs sur les indicateurs d'efficacité tels:

- **Réduction des coûts en réduisant le nombre de transformateurs à installer sur le réseau;**
- **Optimisation de la charge des transformateurs;**
- **Réduction des coûts en optimisant la charge des câbles afin de les utiliser au meilleur de leur capacité tout en évitant un vieillissement prématuré donc de les remplacer avant la fin de leur vie utile;**
- **Légère augmentation des coûts de construction de réseaux aériens plus robustes qui offrent une meilleure résistance aux événements climatiques extrêmes ce qui permet de réduire les coûts des pannes majeures en réduisant les délais de rétablissement du service ainsi que les coûts de reconstruction du réseau;**
- **La révision des encadrements techniques touchant les normes environnementales n'est pas faite dans le but d'améliorer l'efficacité, mais plutôt de se conformer à la norme ISO-14001.**

L'effet combiné de ces encadrements techniques aura un impact positif à long terme sur l'évolution des indicateurs d'efficacité, mais difficilement quantifiable à court terme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-9

Référence:

- i) Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, Doc. 1, p. 20
- ii) Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-5, Doc. 3, p. 254.

Question: Veuillez élaborer sur les avantages et inconvénients que comporterait l'établissement d'un compte de stabilisation de température en lieu et place du compte d'écart net d'approvisionnement que vous proposez.

Réponse:

Un compte de stabilisation de température ne peut se substituer à un compte d'écart net d'approvisionnement. D'une part, un compte de stabilisation de température vise à neutraliser l'impact des variations climatiques sur les résultats financiers. Il exclut donc d'emblée tout autre type d'écart. D'autre part, le solde d'un compte de stabilisation de température devrait s'annuler sur un certain nombre d'années, les années plus froides et plus chaudes se compensent autour de la température normale. Or, les impacts financiers globaux de ventes plus fortes ou plus faibles que prévues ne sont pas symétriques en plus d'être difficiles à prévoir étant donné les nombreux cas de figure possibles.

L'objectif d'Hydro-Québec Distribution est de reproduire, en les adaptant, les mêmes mécanismes réglementaires que SCGM, à savoir un premier mécanisme permettant le transfert des écarts de coûts nets d'approvisionnement et un deuxième prenant la forme d'un compte de stabilisation de température qui ne portera que sur les coûts de transport et de distribution. Ce dernier compte sera proposé dans un prochain dossier tarifaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-10

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-9, Document 1, p. 23.

Question: Veuillez expliquer la prévision de croissance importante des investissements liés au respect des exigences de 2006 à 2009.

Réponse:

Le Distributeur tient à préciser que la croissance des investissements liés au respect des exigences pour la période 2006 à 2009 se limite uniquement à l'année 2007 où on constate une augmentation de 10,7 M\$. Par ailleurs, l'enveloppe prévue

pour 2009 soit 91,3 M\$ est sensiblement la même que celle prévue pour 2006 soit 89,3 M\$.

L'augmentation de l'enveloppe prévue pour 2007 est attribuable au montant estimé pour les programmes d'enfouissement. Le Distributeur fait remarquer que les investissements estimés pour les années subséquentes à 2005 sont donnés à titre indicatif car ils sont sujets à des révisions annuelles et feront l'objet de demandes d'autorisation subséquentes (HQD-9, Document 1, page 16).

En ce qui a trait aux prévisions d'investissement pour les programmes d'enfouissement subséquemment à l'année 2005, le Distributeur a estimé ces sommes en tenant compte d'une hausse possible du rythme de réalisations des projets d'enfouissement. En effet, la réflexion en cours sur la restructuration de ce programme pourrait amenuiser les difficultés actuellement rencontrées et inciter les différents partenaires à souscrire à ce programme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-11

Référence: Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-9, Document 1.

Question: Veuillez indiquer votre prévision à long terme pour les investissements dans les réseaux autonomes; en décrivant, pour chacun des réseaux autonomes, le cas échéant, si vous prévoyez un raccordement au réseau principal, des investissements en production, en transport ou en distribution, en spécifiant les montants d'investissements prévus par année par réseau dans chaque cas.

Réponse:

Le tableau R-11 ci-joint présente les investissements annuels 2005-2008 des réseaux autonomes relatifs à la production, au transport et à la distribution. Le détail les investissements en distribution ne sont pas disponibles par site.

Tableau R-11
INVESTISSEMENT LONG TERME - RÉSEAUX AUTONOMES

PROCESSUS	Investissement en M\$			
	2005	2006	2007	2008
Produire	15,6	16,7	25,1	27,8
<i>Maintien des actifs</i>	<i>10,0</i>	<i>12,0</i>	<i>18,4</i>	<i>16,3</i>
<i>Base (autres)</i>	8,5	8,7	8,9	9,1
<i>Réfections de centrales (ou nouvelle centrale)</i>				
<i>Tasiuaq</i>	0,3	1,8	8	4,7
<i>Remplacement de moteurs</i>				
<i>Kuujuarapik</i>			0,1	1,2
<i>Inukjuak</i>	1,0			
<i>Puvirmituq</i>			0,1	1,1
<i>Clova</i>		0,2		
<i>Obedjiwan</i>	0,1	1,2	1,1	
<i>Port-Menier</i>				0,1
<i>Iles-de-la-Madeleine</i>	0,1	0,1	0,2	0,1
<i>Croissance de la demande Cl. Québec</i>	<i>5,5</i>	<i>4,6</i>	<i>6,6</i>	<i>11,4</i>
<i>Ajout de puissance</i>				
<i>Puvirmituq</i>		0,2	1,8	
<i>Salluit</i>			0,2	2,0
<i>Kuujuaq</i>		0,3	2,7	0,3
<i>Weymontachie</i>		0,05	0,4	
<i>Obedjiwan</i>			0,3	2,3
<i>Kuujuaq-Nville centrale suite augm. puissance</i>			0,7	3,9
<i>La Romaine-Nville centrale suite augm. Puissance</i>			0,5	2,7
<i>Inukjuak-Éoliennes</i>	5,5	4,0		
<i>Respect des exigences</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Transporter	2,7	0,4	0,9	0,3
<i>Maintien des actifs</i>	<i>2,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>
<i>Réhabilitation du réseau 69 kV IDLM</i>	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Base</i>	2,5	0,2	0,7	0,1
<i>Respect des exigences</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Distribuer	3,4	3,9	3,9	3,7

Le Distributeur prévoit le raccordement du réseau de "Weymontachie" au réseau principal en 2008.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-12

Références:

- i) Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-3, Document 1, p. 13, lignes 10-16.
- ii) Dossier R-3541-2004, Pièce HQD-9, Document 1, pp. 21-22 et tableau 13.

Questions:

- a) Veuillez décrire les difficultés encourues dans la réalisation des programmes d'enfouissement avec les partenaires, en distinguant entre les 3 programmes d'enfouissement.

Réponse:

Dans le programme gouvernemental, tous les projets approuvés par le gouvernement sont réalisés sans aucune restriction.

Pour le programme d'Hydro-Québec, tous les projets demandés par les municipalités et approuvés par ces dernières selon le partage des coûts actuels, sont réalisés sans aucune restriction. Le partage actuel des coûts et l'investissement important que ce genre de projet représente pour les municipalités peuvent expliquer la faible demande. La réflexion en cours sur la restructuration de ce programme pourrait amenuiser les difficultés actuellement rencontrées.

Pour le programme de prolongement des nouveaux réseaux, ce sont les promoteurs de nouveaux développements résidentiel qui demandent et payent le coût différentiel du réseau souterrain par rapport au réseau aérien. Pour le moment, le coût constitue un frein à la demande. Deuxièmement, le peu de réglementation municipale prescrivant le souterrain, peut également expliquer la faible demande de ce type de réseau.

- b) Veuillez préciser les démarches envisagées et le calendrier en vue de la refonte des programmes d'enfouissement avec les partenaires, en distinguant entre les 3 programmes.

Réponse:

Pour le programme d'Hydro-Québec, une réflexion est en cours pour hausser la contribution de l'entreprise en fonction de nouvelles modalités, lesquelles devraient être liées à l'importance des réfections amorcées par les municipalités désirant enfouir. Ce programme révisé devrait être officialisé au courant de 2005.